



Ecole de surf de Goulien

Plage de Goulien, lieu dit Kernavéno

E-mail : nico@surfoxygene.com Tph : 06.64.11.87.14

Adresse postale : 34T allée des bruyères Menez Gorre– 29160 CROZON

Règlement intérieur de l'école

1* inscription

Elle se fait en complétant la fiche d'inscription par un parent ou la personne majeure. La signature du devis pour le tuteur du groupe

2* photographies

Surf Oxygène utilise librement les photographies prises lors des séances pour la promotion de l'activité et un accord sera établi dans le cadre de la protection des droits.

3* validation de l'inscription

Elle se fait par versement d'au moins 50% d'arrhes.

4* responsabilité de Surf Oxygène

Le stagiaire est pris en charge à l'heure du cours prévu, à partir du moment où il se présente à son moniteur jusqu' à la fin du cours prévu. Le responsable du stagiaire mineur ou du représentant doit s'assurer que le cours a lieu et que le moniteur prend en charge le stagiaire.

Le stagiaire ne laisse pas d'objet de valeur dans les vestiaires, Surf Oxygène se libère de la responsabilité de vol, de bris ou de casse d'objet personnel.

Surf Oxygène décline toute responsabilité pour les agissements d'un pratiquant et ses conséquences en dehors des heures de l'activité.

5* assurance

Votre moniteur a souscrit à une Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'Allianz sous le n° 46719251 .

En cas d'accident, si la responsabilité du moniteur est mise en cause, cette « RCPro » couvre les dommages du stagiaire ainsi que les séquelles à posteriori.

En cas d'accident, si la responsabilité du moniteur n'est pas mise en cause, il n'est pas prévu d'individuel accident.

Dans ce cas, les dommages sont couverts par les assurances obligatoires que doit souscrire le stagiaire dans le civil lié au cadre scolaire ou par la Sécurité Sociale et dans la plupart des cas l'Individuelle Accident grâce auquel il est couvert dans le cadre familial.

6* engagement de Surf Oxygène

Surf Oxygène s'engage à répondre aux exigences de la chartre Iod Aventure en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité et de la réglementation fédérale surf.

Le moniteur est à jour de recyclage de ses diplômes de secouriste en milieu aquatique et dispose pendant ses cours d'un moyen d'appel du SDIS.

7* engagement du stagiaire

Le stagiaire ou le représentant accepte les risques liés à la pratique du surf dans des conditions adaptées à son niveau et assure répondre aux exigences de test aquatique pour la pratique des sports nautiques par l'approbation de la fiche d'inscription ou du devis. La prise de traitement médical ou problème de santé doit être décrit au moniteur avant la séance.

8* annulation

En cas d'annulation d'une séance par Surf Oxygène les montants versés seront intégralement remboursés sans pour autant donner droit à un versement d'indemnité.

Seul Surf Oxygène peut annuler une séance pour cause météo mais peut la substituer par une autre activité ou la reporter en accord avec le stagiaire ou le représentant légal.

Signature avec la mention « lu et approuvé » le / / à CROZON